

Vérac, le 15 octobre 2021



Le principal
aux
parents d'élèves

Objet : Dispositif « Devoirs faits »



Collège Léo Drouyn

1, tour de Vérac
33240 VÉRAC

Téléphone
05 57 84 43 52

Fax
05 57 84 36 93

Mél
ce.0332706m@ac-bordeaux.fr

Site
<http://clgdrouyn.fr>

Madame, Monsieur,

Le dispositif « devoirs faits » va être reconduit au collège Léo Drouyn. Il doit contribuer à aider les élèves à réussir leur scolarité et à leur apporter une aide au travail personnel.

Il s'adressera prioritairement aux élèves proposés par les enseignants en raison de leurs difficultés, et aux élèves volontaires.

Ce dispositif s'organise en deux périodes : la première va du 8 novembre 2021 au 31 janvier 2022.

Les séances auront lieu soit pendant les heures libres de l'emploi du temps de votre enfant soit sur la pause méridienne ou bien le soir de 16h45 à 17h45.

Si ce dernier créneau vous convient, il vous reviendra de prendre en charge votre enfant à 17h45. (pas de transport scolaire).

Remarque importante : Les élèves s'engagent pour une période complète. Leur présence est contrôlée au même titre que les autres cours. En cas d'absence, un justificatif doit figurer dans le carnet de correspondance.

Je vous remercie de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous que votre enfant rapportera à la vie scolaire au plus tard le 18 octobre

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Principal,

Yvan WINSHEL

✂

Je soussigné(e) responsable de l'élève classe

souhaite inscrire mon enfant au dispositif devoirs faits :

oui non

Si oui, vous est-il possible de le récupérer :

lundi à 17h45 oui non

mardi à 17h45 oui non